

Bureau du 17 septembre 2007

Décision n° B-2007-5460

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 29, cours Emile Zola et appartenant au syndicat des copropriétaires de l'immeuble Le Floréal**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 6 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir un terrain nu situé 29, cours Emile Zola à Villeurbanne appartenant au syndicat des copropriétaires de l'immeuble Le Floréal, nécessaire à la création d'un accès complémentaire à la station de métro Charpenne à Villeurbanne.

Cette parcelle, libre de toute location ou occupation, cadastrée sous le numéro 216 de la section BK et représentant une superficie de 311 mètres carrés serait acquise au prix de 22 875 €, admis par France domaine ;

Vu le projet d'acte ;

DECIDE

1° - Approuve le projet d'acte relatif à l'acquisition d'une parcelle de terrain située 29, cours Emile Zola à Villeurbanne et appartenant au syndicat des copropriétaires de l'immeuble Le Floréal.

2° - Autorise monsieur le président à signer tous les documents et actes nécessaires à la régularisation de cette affaire.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1066 le 10 janvier 2007 pour 1 400 000 €.

4° - Le montant à payer en 2007 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822 - à hauteur de 22 875 € pour l'acquisition et de 1 200 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,